



Saison 2021 – 2022

Documents à fournir obligatoirement pour votre inscription ou réinscription

JEUNES MOINS 18 ANS (Mineurs)

1 - Pour les licenciés dans notre Club en 2020-2021 (renouvellement de la licence):

- Fiche de renseignements (document SMOC HB ci-joint)
- Autorisation Parentale (document FFHB ci-joint)
- Attestation – Questionnaire de Santé pour les mineurs (document FFHB ci-joint)
- Charte du joueur et des parents (document SMOC HB ci-joint)
- Règlement de la licence : voir les modalités de paiement sur document « Cotisations 2021-2022 - Renouvellement »

2 - Pour les licenciés dans un autre club en 2020-2021 et arrivant à la SMOC HB (mutation à partir de 13 ans catégorie moins de 15 F ou M) :

- Fiche de renseignements (documents SMOC HB ci-joint)
- Autorisation de mutation qui vous sera remise ou adressée à notre club smochand45@gmail.com par votre ancien club. **Ce document n'est pas nécessaire si nous sommes en mesure de faire votre licence avant le 31 Août 2021.**
- Autorisation Parentale (document FFHB ci-joint)
- Attestation – Questionnaire de Santé pour les mineurs (document FFHB ci-joint)
- Charte du joueur et des parents (document SMOC HB ci-joint)
- Règlement de la licence : voir les modalités de paiement sur document « Cotisations 2021-2022 – nouveau licencié au club »

3 - Pour les nouveaux licenciés Fédération Française de Hand Ball :

- Fiche de renseignements (documents SMOC HB ci-joint)
- 1 photo d'identité sous format numérique (faite avec votre mobile, et envoyée par mail à smochand45@gmail.com)
- Copie d'une pièce d'identité (CNI – passeport ou livret de famille)
- Autorisation Parentale (document FFHB ci-joint)
- Attestation – Questionnaire de Santé pour les mineurs (document FFHB ci-joint)
- Charte du joueur et des parents (document SMOC HB ci-joint)
- Règlement de la licence : voir les modalités de paiement sur document « Cotisations 2021-2022- nouveau licencié au club »

Aucune licence ne pourra être validée par la FFHB tant que votre dossier sera incomplet.

Les dossiers complets pourront être remis aux entraîneurs ou aux membres du bureau présents lors des premières séances d'entraînement.



ATTENTION POUR LES JEUNES DE 12 à 17 ANS

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour accéder au gymnase à partir du 30/09